



## Agrandissement d'une maison située en zone naturelle

-----  
Par jpmMMM

je suis propriétaire de plusieurs parcelles contigues sur lesquelles ont été érigées une maison, sur une première parcelle, et deux dépendances sur 2 autres parcelles. Le PLU de la commune me place en zone naturelle. Je désire agrandir la maison existante, mais on me répond que cela n'est pas possible avec comme raison le fait d'avoir déjà des dépendances. Ma question est la suivante: sur la parcelle où se trouve la maison, il n'y a pas de dépendances. Est-il logique de rattacher des dépendances situées sur d'autres parcelles pour légitimer le refus qui m'est imposé, alors que l'agrandissement prévu est inférieur au seuil prévu et autorisé par le PLU

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Ce qui est pris en considération est l'unité foncière, peu importe que celle-ci soit constituée d'une ou plusieurs parcelles.

-----  
Par Al Bundy

Bonjour,

Ce motif me semble un peu léger, vous devriez lire le PLU pour connaître avec précision la ou les règles qui empêcheraient une extension de votre maison.

-----  
Par jpmMMM

le PLU autorise une extension sur maison existante avec un pourcentage supérieur à celui du projet. Le service instructeur a refusé le projet au motif que les dépendances existantes étaient déjà considérées comme des extensions de la maison principale

-----  
Par Nihilscio

Les dépendances existantes doivent effectivement être considérées comme des extensions de la maison principale.

-----  
Par Rambotte

Il serait peut-être possible de changer la destination de ces dépendances, sans extension des constructions ?

-----  
Par Al Bundy

Une extension implique inévitablement une contiguïté avec l'existant.  
Or, vos 2 annexes ne présentent pas de lien physique avec votre maison.

Quelle est précisément la règle du PLU qui pose problème ? S'agit-il de l'emprise au sol ?  
Sans une information claire et précise il n'est pas possible de vous aider.